



bulletin quotidien

n°2 - Genève, 4 décembre 2003

La protection des femmes dans la guerre : une obligation

« La protection des femmes dans la guerre, ce n'est pas quelque chose à quoi nous devons aspirer – c'est une obligation absolue », a déclaré Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), lors de l'inauguration de l'exposition de photos sur les femmes et la guerre, présentée dans le cadre de la 28^e Conférence internationale.

Le projet sur les femmes et la guerre a été lancé à la suite d'un engagement souscrit par le CICR dans le cadre de la 27^e session de la Conférence en 1999. Le CICR s'était engagé à garantir le respect dû aux femmes et aux jeunes filles et à mieux évaluer leurs besoins spécifiques dans toutes ses activités, en mettant notamment l'accent sur la lutte contre toutes les formes de violence sexuelle.

Suite page 5



La reine Rania inaugure l'exposition de photos sur les femmes et la guerre, en compagnie des présidents du CICR et de la Fédération.

Thierry Gasmann/CICR

Élections

La première séance plénière de la 28^e Conférence internationale a élu Jaime Ricardo Fernandez Urriola, de la Croix-Rouge de Panama, président de la session.

Les participants ont également élu quatre vice-présidents: Son Excellence Yolande Biké (Gabon), Abedlkader Boukhroufa (Croissant-Rouge algérien), Hisham Harun Hashim (Croissant-Rouge de Malaisie) et René Rhinow (Croix-Rouge suisse).

Son Excellence Johan Molander, ambassadeur de Suède, a été élu président du comité de rédaction de la Conférence. Norma Nascimbene de Dumont (Argentine), Son Excellence

Valentina Rugwabiza (Rwanda) et le Dr. Heike Spieker (Croix-Rouge allemande) ont été élues vice-présidentes du comité.

Son Excellence Amina Chawahir Mohamed (Kenya) et Martine Letts (Croix-Rouge australienne) ont été élues présidentes des commissions A et B qui débattront de la déclaration finale de la Conférence et de son plan d'action humanitaire.

Enfin, l'assemblée a élu Son Excellence Thomas Kupfer (Suisse) secrétaire général de la Conférence et Marie Gervais-Vidricaire (Canada) rapporteur de la Conférence.

Les souffrances de l'ombre

Juan Manuel Suárez del Toro, président de la Fédération internationale, a invité les participants à la Conférence internationale à ne pas perdre de vue que les véritables sujets des débats des jours à suivre sont des êtres humains, non pas des concepts abstraits.

Il a pris note du changement radical intervenu dans l'environnement de l'action humanitaire et souligné l'érosion alarmante du respect pour l'assistance impartiale qui cherche à atténuer les souffrances. « Une des évolutions les plus préoccupantes enregistrées ces dernières années a résidé dans la politisation croissante de l'aide humanitaire », a-t-il déclaré. « Trop souvent, la distribution de l'assistance est régie par la médiatisation et par des considérations politiques, plutôt que par le seul souci de la vulnérabilité et de l'importance des besoins. »

M. Suárez del Toro a rappelé que les catastrophes de l'ombre, celles qui ne sont pas jugées dignes de faire la une de l'actualité, comme les conflits oubliés, la misère, les inégalités et la discrimination, causent d'indicibles souffrances.

Il a également affirmé que les maladies et les catastrophes comptent parmi les plus



Chris Black/Fédération

graves menaces contre la dignité humaine. « Les catastrophes et les maladies ne font pas que ravager des existences, elles exacerbent en outre la vulnérabilité de populations toutes entières en détruisant le fruit des efforts de développement, en disloquant les structures sociales et en réduisant la capacité des communautés à surmonter les crises », a observé le président, ajoutant que le fardeau de ces deux fléaux pèse de façon disproportionnée sur les plus démunis et les plus marginalisés.

Évoquant l'opprobre et la discrimination associés au VIH/sida, il a admis que la Fédération avait dû affronter ses propres peurs et faiblesses à cet égard. Soulignant que, dans l'ensemble, la mobilisation vis-à-vis de ce problème crucial demeure lamentablement inadéquate, il a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour financer les mesures requises.

Comme pour les maladies, tout plan visant à réduire les souffrances provoquées par les catastrophes doit s'appuyer à la fois sur de meilleurs mécanismes d'intervention et sur un renforcement de la planification et de la prévention. À cet égard, a noté le président de la Fédération, l'amélioration des politiques, des lois et des modes de fonctionnement est cruciale pour sauver des vies et limiter les destructions.

« Ces menaces envers la dignité humaine ne sont pas nouvelles. Des investissements simples, même modestes, peuvent procurer d'énormes profits en termes de protection de la dignité humaine. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont colossaux, mais ils ne sont pas insurmontables », a-t-il affirmé, en concluant que la solution résidait dans le développement des partenariats entre les gouvernements et la société civile. ■



Theoir Gudmunson/Fédération

Faire face aux nouveaux défis avec les règles existantes

La nature fondamentale de la guerre n'a pas changé, mais les défis propres aux conflits armés contemporains et un certain mépris du droit international font peser des menaces accrues sur la vie et la dignité humaines. Telle a été la substance du discours pro-

nononcé mercredi matin par Jakob Kellenberger, président du Comité international de la Croix-Rouge (CICR).

M. Kellenberger a vigoureusement dénoncé la multiplication des attaques délibérées contre les personnes et les biens civils, en particulier dans le cadre des conflits internes, et noté que les souffrances perdurent longtemps après la guerre, notamment quand les ressources naturelles d'un pays mobilisent davantage l'attention que les besoins de sa population. Trop souvent, un manque cruel de services de santé, d'eau et d'informations sur les proches disparus, ainsi que la persistance des tensions entre factions, font partie de l'héritage d'un conflit.

Le président du CICR a pris acte de certains progrès. Ainsi, le nombre des nations liées par les instruments du droit humanitaire a augmenté. Dans certains domaines, comme l'impact de la guerre sur les femmes et les jeunes filles, le CICR a approfondi sa compréhension et, par voie de conséquence, amélioré ses programmes. « Ces progrès ne sauraient toutefois occulter l'ampleur des souffrances qui continuent d'affliger le monde », a-t-il commenté.



Chris Black/Fédération

Évoquant la prolifération des armes, il a observé que : « Jamais auparavant les moyens de guerre – qu'il s'agisse des armes conventionnelles ou des armes dites de destruction massive – n'ont été accessibles à un si large éventail de groupes. L'absence de contrôles efficaces sur le trafic d'armes et sur le développement de nouveaux moyens de destruction représente une grave menace pour l'humanité », a-t-il déclaré.

M. Kellenberger s'est dit révolté par les assassinats d'employés du CICR, de volontaires de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et, de manière générale, de membres d'organisations humanitaires. Il a noté que le CICR demeurait néanmoins persuadé que le Droit international humanitaire sous sa forme actuelle, sans être parfait ni immuable, offre une base juridique tout à fait suffisante pour répondre aux défis des conflits armés contemporains.

Soulignant que son institution poursuivrait ses efforts pour développer et promouvoir ce Droit, il a appelé les États à se conformer à leurs obligations en respectant l'intégralité de ses dispositions. ■

M. Kellenberger a également évoqué les défis posés par l'extension du champ de l'action terroriste. Tout en condamnant « l'aveuglement criminel » de ceux qui commettent des actes de terreur et en reconnaissant la nécessité de les combattre, il a insisté sur le fait que « cela ne doit pas se faire au détriment des valeurs fondamentales de la société – en particulier le respect du Droit international humanitaire et de la dignité humaine ».



Thierry Gossmann/CICR

Ateliers

À la fin de la première séance plénière, les délégués ont eu la possibilité de suivre quatre des onze ateliers planifiés tout au long de la semaine. Ces réunions ne font pas partie de l'ordre du jour officiel de la Conférence, mais elles offrent l'occasion de débattre dans un environnement ouvert de questions très particulières. Au demeurant, les conclusions de ces ateliers pourraient fort bien trouver leur place dans les délibérations du comité de rédaction lorsqu'il s'agira de produire les documents finaux de la Conférence - la déclaration et le plan d'action.

Atelier 1 - Le Droit international humanitaire et les défis des conflits armés contemporains

Organisé par le gouvernement suisse et le CICR, cet atelier était présidé par Son Excellence Paul Seger, directeur du droit international au département fédéral des affaires étrangères. Au nombre des orateurs invités figuraient le professeur Marco Sassoli de l'Université de Québec, le brigadier Titus Githiora, conseiller juridique en chef au département kenyan de la défense, le Dr. Jean-Marie Henckaerts, de la division juridique du CICR, le Dr. Kak-Soo Shin, directeur général du service des traités au ministère des affaires étrangères de la République de Corée, et François Bugnion, directeur du Droit international au CICR.

Les participants ont discuté des défis auxquels se heurtent les définitions juridiques dans le contexte des conflits armés, des moyens d'améliorer la protection des victimes des conflits armés non internationaux, du Droit international humanitaire (DIH) coutumier et des moyens d'améliorer l'application du DIH.



Till Meyer/Fédération

Atelier 2 - Les enfants et les conflits armés - Protéger et reconstruire les jeunes existences

Organisé par le Human Security Network, (réseau de sécurité humaine), en coopération avec la Croix-Rouge canadienne, l'atelier comprenait des représentants d'Autriche, du Canada, du Chili, de la Grèce, d'Irlande, de la Jordanie, du Mali, de la Norvège, des Pays-Bas, de la Slovaquie, de la Suisse, de la Thaïlande et de l'Afrique du Sud en qualité d'observateur. Il était présidé par

Georg Mautner-Markhof, du Ministère autrichien des Affaires étrangères. Parmi les orateurs invités figuraient Sylvia Ladame, conseillère au CICR pour la politique relative aux enfants dans la guerre, Eric Laroche, directeur adjoint de l'UNICEF, Judi Fairholm, directrice nationale du programme RespectED de la Croix-Rouge canadienne et Anica Mikus-Kos, directrice du centre slovène de réadaptation des enfants.

Les participants ont débattu des obstacles pratiques auxquels se heurte la protection des enfants dans les conflits armés, de possibles approches pour les surmonter, des moyens d'améliorer la coopération entre les parties concernées et de la formation aux droits de l'enfant.

Atelier 3 - Les Sociétés nationales et la coopération civile-militaire

Organisé par les Sociétés de la Croix-Rouge allemande, danoise et néerlandaise, les gouvernements allemand et danois et l'Institut pour le Droit international de la paix et des conflits armés de l'Université de Bochum (Allemagne), cet atelier était présidé par le professeur Horst Fischer, directeur exécutif de l'Institut. Parmi les orateurs invités figuraient Gerhard Putman-Cramer de l'Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, le général de division Per Ludvigsen de l'état-major des armées danoises, Johanna Van Sambeek, directrice des relations internationales à la Croix-Rouge néerlandaise, Susanne Wasum-Rainer, du ministère allemand des affaires étrangères, Max S. Johnson, conseiller juridique au SHAPE, le siège de l'OTAN, et Mark Payne, également du SHAPE.

Le but de l'atelier était d'examiner les défis et conditions de la coopération entre civils et militaires, les préoccupations des parties concernées et les aspects particuliers de cette question dans le contexte de la protection.

Atelier 4 - Biotechnologies, armes et humanité

Organisé par la Croix-Rouge canadienne avec le concours de la Croix-Rouge de Norvège et des gouvernements canadien et norvégien, cet atelier était présidé par Jonas Gahr Store, secrétaire général de la Croix-Rouge de Norvège. Parmi les orateurs invités figuraient Peter Herby de l'unité mines et armes du CICR, le professeur Malcolm Dando de l'Université de Bradford au Royaume-Uni et Bob Lawson, conseiller en politique au Ministère canadien des Affaires étrangères.

Les participants ont discuté des risques associés aux nouvelles technologies, des moyens propres à éviter leur mésemploi, de l'initiative lancée dans ce domaine par le CICR, de l'établissement de contrôles efficaces et de leur mise en œuvre au plan national en conformité avec le Droit international humanitaire.

Un rapport synthétisant les résultats des onze ateliers sera présenté durant la dernière séance plénière de la Conférence. ■

Tour d'horizon des questions associées à la dignité humaine

Mercredi matin, dans leurs interventions relatives à la protection de la dignité humaine, les représentants des États et des Sociétés nationales ont abordé un large éventail d'aspects se rapportant à la question. Les maladies, en particulier le VIH/sida, la gestion des catastrophes, le terrorisme, les conflits armés, les inégalités sexuelles et sociales, la réduction des risques, l'accès aux ressources et le renforcement des capacités sont autant d'éléments qui ont été évoqués durant les délibérations.

De nombreux intervenants ont affirmé partager l'inquiétude des orateurs principaux quant au respect du Droit international humanitaire et ont salué la volonté de préserver l'indépendance et

la crédibilité de l'action humanitaire dans un monde chargé de défis. Tous ont convenu que la sécurité du personnel humanitaire est primordiale.

Les représentants du Programme alimentaire mondial et de l'Organisation mondiale de la santé ont fait part de leur propre expérience de l'assistance dans un monde de plus en plus dangereux, et ont rendu hommage au travail du Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Mettant en avant la similarité des idéaux et des buts de ces différentes organisations, leurs représentants respectifs ont tous exprimé le souhait de travailler en plus étroite liaison avec les composantes du Mouvement. ■

Suite de la page 1



Quatre ans plus tard, le CICR a mis en œuvre des mesures nombreuses et variées pour s'acquitter de sa promesse. Il a réalisé une étude *Les Femmes face à la guerre*, et des films, publié des fiches d'information, participé à des conférences et mené des démarches auprès de gouvernements et de belligérants afin de les sensibiliser à l'impact tragique des conflits armés sur les femmes. M. Kellenberger a toutefois souligné que la protection des femmes demeure cruellement insuffisante,

non pas parce que les lois font défaut, mais parce qu'elles ne sont pas appliquées.

Parrainée par Sa Majesté la reine Rania Al Abdullah de Jordanie, l'exposition de photos sur les femmes et la guerre s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour améliorer cette protection.

Inaugurant l'exposition, la reine Rania a rendu hommage au Mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notant que, « dans les guerres et les famines, lors des épidémies et quand la terre tremble, les membres de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont toujours là, risquant leur vie pour les autres, remplaçant l'horreur par l'espoir. »

Les images présentées offrent un bouleversant témoignage des multiples aspects de la vie des femmes dans les situations de conflit et de leur capacité de résistance. « Ces photos », a déclaré la reine Rania, « sont le reflet de la prodigieuse force de l'esprit humain. Sur les visages de ces femmes et dans les légendes qui accompagnent les photos, nous découvrons les épreuves et les souffrances, mais aussi la volonté d'aller de l'avant. Des femmes amputées qui attendent de recevoir des soins en Angola à celles qui prient en Bosnie auprès d'un monument à leurs disparus, toutes semblent nous dire : « Nous n'abandonnerons pas, alors, ne nous abandonnez pas ! ». »

La reine de Jordanie a conclu son émouvante allocution par un vibrant appel : « Respectons notre engagement vis-à-vis de ces femmes en leur répondant : « Nous vous voyons. Et nous ne vous oublions pas ». » ■



La Conférence est invitée à « relever les défis »

Dans son discours devant la première séance plénière, Jan Egeland, de l'Office des Nations unies pour la coordination des affaires humanitaires, a transmis à l'assemblée les chaleureuses salutations du secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan. Les Nations unies, a-t-il déclaré, souscrivent pleinement à l'appel du CICR à unir les forces en cas de nouveau conflit. « Nous pouvons soit relever les défis, soit les ignorer », a-t-il commenté.

M. Egeland a souligné qu'on oublie trop facilement que la dignité humaine est le but ultime de l'action humanitaire, et que l'on a trop souvent tendance à considérer celle-ci comme un mouvement de marchandises. Nous devons élaborer un programme d'action humanitaire plus ambitieux avec la dignité humaine en point de mire, a-t-il affirmé, en appelant les gouvernements à garantir la sécurité du personnel humanitaire et à faire davantage pour éviter les attaques à leur encontre.

M. Egeland n'a pas limité ses observations aux situations de conflit. « En 2003 », a-t-il constaté, « la pandémie du VIH/sida et d'autres maladies ont encore fait d'innombrables victimes anonymes. En réalité, les catastrophes naturelles affectent sept fois plus de personnes que les conflits. »

Le représentant des Nations unies a également exprimé son inquiétude concernant le financement futur de l'action humanitaire. « Les pays d'Asie et d'Amérique du Sud qui connaissent aujourd'hui un rapide essor économique doivent accepter d'assumer une part du coût des interventions humanitaires, proportionnée à leur position dans l'économie mondiale », a-t-il déclaré. « Il n'est pas juste que les dix plus gros donateurs comptent dans leurs rangs des pays dont la position économique est en recul. »

Tom Buruku, président de la Croix-Rouge de l'Ouganda, a assuré M. Egeland que les Sociétés nationales sont déterminées à tout mettre en œuvre pour maintenir de bonnes relations avec les Nations unies, pour le plus grand bénéfice des peuples du monde entier. Il est crucial, a-t-il affirmé, que des relations plus efficaces s'instaurent entre gouvernements et Sociétés nationales, et que le rôle de ces dernières en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics soit mieux compris.

Anne Petitpierre, vice-présidente du CICR, a rappelé aux délégués que l'ambition du projet de déclaration de la Conférence était simplement de « protéger la dignité humaine ». Elle a souligné que les violations de plus en plus graves du Droit international humanitaire affectent tout particulièrement les plus vulnérables et a appelé à prendre toutes les mesures nécessaires à l'encontre des auteurs de telles violations. Mme Petitpierre a insisté sur le fait que la protection contre les infractions au DIH devait être universelle – ceux qui violent la loi, a-t-elle précisé, doivent être punis, quel que soit leur camp.

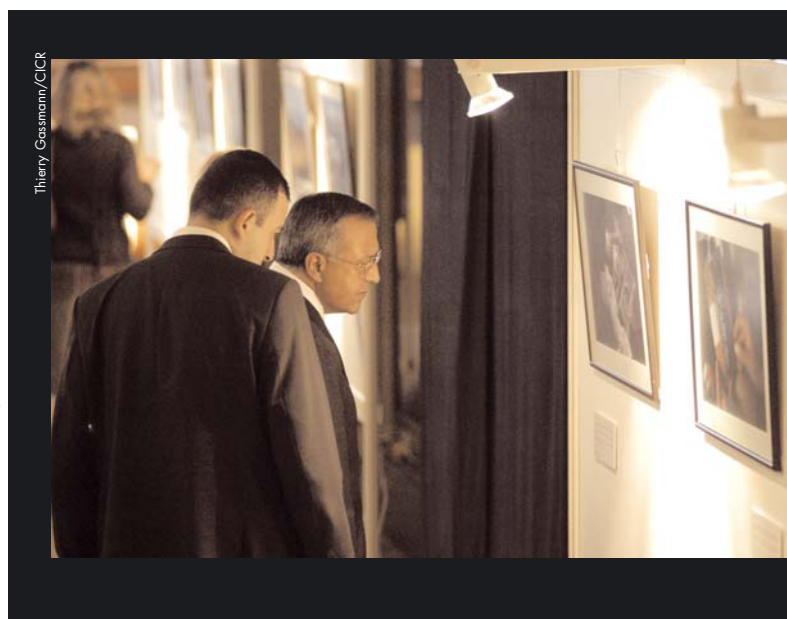
M. Kak-Soo Shin, du Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, a évoqué l'augmentation des conflits depuis le réveil des haines ethniques, religieuses et raciales mises en veilleuse pendant la guerre froide. Il a parlé des tragiques pertes humaines et matérielles et a déclaré que le terrorisme et la lutte contre le terrorisme devaient être envisagés sous l'angle du Droit international humanitaire. Depuis 1990, a-t-il noté, près de cinq millions de civils sont morts à cause de la guerre – presque 90 % du total des victimes, la majorité étant des femmes et des enfants.

Il est urgent d'agir, d'autant que le DIH souffre d'un déficit de connaissance, notamment parmi les soldats et les leaders d'opinion, et que les belligérants se soustraient très facilement à leurs obligations. Nous avons besoin d'une volonté politique affirmée pour faire en sorte que les gouvernements et les groupes armés respectent ce Droit, a insisté M. Kak-Soo Shin. L'opinion publique doit être mobilisée pour le diffuser et nous devons renforcer les moyens permettant de poursuivre en justice les auteurs de violations pendant un conflit. « Il est vital », a conclu l'orateur, « que la communauté internationale fasse tout son possible pour régler le problème des violations du Droit international ». ■

Santé : conseil du jour

Pour prévenir les maux de tête

Hydratez-vous suffisamment (buvez jusqu'à trois litres d'eau par jour). Respirez de l'air frais aussi souvent que possible. Aspergez régulièrement votre visage d'eau fraîche. Passez un peu de temps seul, dans un endroit calme et peu éclairé. Respirez lentement et profondément.



Thierry Gesemann/CICR